

Rapport de la commission d'étude du préavis 95/2011-2016 intitulé
"Salle de spectacles-demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage "

Membres de la commission

- | | | |
|---------------------|-------|--|
| • Guy-Paul Bosson , | ROLC, | |
| • Claude Dusserre, | CDC, | |
| • Ester Martin, | CDC, | |
| • David Metzger, | PS, | |
| • Sophie Rodari , | PS, | Présidente, rapporteure de la commission |
| • Alfio Sorbello, | CDC. | |

Absent: Marco Garofano, ROLC.

La commission s'est réunie le 1^{er} mars pour étudier le préavis susmentionné.

Elle a bénéficié d'une présentation détaillée du projet et de la lustrerie par Mme Leila Dios, architecte et adjointe du Chef du service du patrimoine et de M. Stéphane Rezso Municipal des Bâtiments, que la commission remercie pour leur disponibilité.

Introduction générale

La construction de la salle de spectacles de Chisaz a été réalisée en 1967. Elle a été en activité dès 1968. Sa réalisation très contemporaine pour l'époque est visible entre autres dans le plafonnier et les coupoles qui ont une typologie très découpée. Le plafond de cette salle est du reste considéré comme un témoin architectural de cette époque.

La salle de spectacles de Chisaz appartient à un corps de bâtiment qui comprend une salle de gymnastique en sous-sol et ses annexes. Elle est attenante au Collège de l'établissement primaire du même nom (voir plan inséré dans le préavis à la p. 3).

Depuis sa construction, la salle de spectacles de Chisaz a accueilli diverses manifestations culturelles et reçu des milliers de personnes. Ces locaux sont également mis à disposition des écoles, des sociétés locales et servent à d'autres activités reconnues par la Commune. Ils sont loués et proposés à des tiers le reste du temps. Elle est également le siège des séances du Conseil communal.

Ce bâtiment a toujours fait l'objet d'un suivi périodique et il a été régulièrement entretenu durant ces quatre décennies (voir préavis 60-1993 & préavis 27-2013). En mars 2015, une inspection et une analyse des éléments électriques ont démontré des désordres sur la totalité des luminaires. Ils ont été systématiquement changés jusqu'à épuisement du stock en possession de la commune. C'est aujourd'hui, un matériel obsolète. Le concierge en charge de ce bâtiment a maintenu jusqu'ici le minimum de fonctionnalité avec le stock des luminaires (actuellement épuisé). Vu l'ampleur des manifestations qui s'y déroulent et l'exploitation intensive de la salle de spectacles, la Municipalité propose des travaux conséquents d'électricité pour répondre aux besoins actuels.

En septembre 2015, la Municipalité décidait la mise en place d'une procédure des marchés publics pour l'adjudication d'un mandat d'électricité. Pour ce faire, la Municipalité et le service Patrimoine ont collaboré avec le bureau d'ingénieurs Betelec de Villars-Ste-Croix. Cet appel d'offres concernait les entreprises spécialisées qui possédaient la capacité en ressources humaines, les moyens, l'expérience, les compétences et l'aptitude à rénover la salle de spectacles. Quatre entreprises ont répondu à cet appel d'offres.

Précisions complémentaires apportées au préavis

L'objectif principal du projet est de remédier aux dysfonctionnements de l'éclairage de la salle de spectacles et du foyer. L'assainissement électrique proposera la mise en œuvre d'un concept qui conservera le langage architectural existant par le remplacement des luminaires, du système de régulation de l'éclairage, l'installation de nouvelles lignes d'alimentations, la mise en place d'un câblage DALI, la modification des fonctions de commande avec écran tactile à la régie et en salle et la mise en place d'un système de gestion de la lumière.

1. En raison des spécificités de construction du plafond, les travaux doivent être effectués à partir de ponts roulants installés à l'intérieur de la salle et de nacelles. Pour des raisons de sécurité, ces travaux s'effectueront hors exploitation, en juillet 2016 durant les vacances scolaires, si le préavis est accepté par le Conseil communal lors de sa séance de mars.
2. La Municipalité a renoncé à une rénovation d'ensemble du bâtiment telle qu'elle l'avait présentée à la commission des finances et opté pour des rénovations ciblées au coup par coup pour des raisons financières.
3. La lustrerie à LED, montée et aimantée sur rail, est du point de vue technique une bonne variante, source d'évolutions technologiques et offrant des adaptations ultérieures.

Discussion de la commission

- La commission estime que les travaux à effectuer relèvent de l'intérêt général. Eviter la dégradation de l'éclairage de la salle de spectacles s'avère indispensable pour des raisons d'exploitation et de sécurité.
- Le choix du matériel et de la technologie est salué par la commission. L'entreprise retenue est en mesure d'assurer le renouvellement des pièces à l'avenir.
- Le coût du projet a été redimensionné en fonction de l'information suivante: en date du 21 décembre 2015, la Municipalité informait par voie écrite le Conseil communal du choix de l'entreprise qui réaliserait ces travaux et du montant de ceux-ci. La présidente cite: "*sous réserve de l'acceptation du préavis par le Conseil communal, adjuger le mandat de rénovation du système d'éclairage de la salle de spectacles à l'entreprise Jeanfavre (Mont-sur-Lausanne) pour un montant de 190'989.--TTC*". Avec une marge, pour les imprévus, rehaussée à 20'000.- francs, le coût total des travaux atteint 230'000.- francs. La commission estime donc que le préavis doit être amendé en ce sens et précise à la Municipalité qu'en cas d'urgence, elle peut soumettre une demande de crédit complémentaire à la commission des finances.

Amendement

Le coût du projet est revu comme suit:

a) Travaux selon l'offre	191'000.--TTC
b) Ingénieur électricien	15'000.--
c) Divers et imprévus	20'000.--
TVA 8% sur les postes b & c	2'800.--
TOTAL TTC	228'800 arrondi à 230'000.--

Prise de position de la commission

Compte tenu des éléments d'appréciation en sa possession et sous réserve de la modification budgétaire demandée, la commission d'étude du préavis 95/ 2011-2016, à l'unanimité de ses membres, estime que le changement de l'éclairage est indispensable.

Crissier le 7 mars 2016,
Pour la commission, Sophie Rodari

